

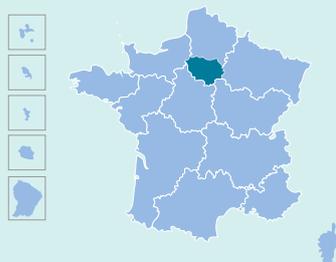


Mettre en place une cellule d'expertise et de coordination pour l'insuffisance cardiaque sévère, au sein de l'hôpital, pour assurer la coordination, la télésurveillance et l'optimisation thérapeutique par transfert de compétence



Porteur du projet :

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP)



ÎLE-DE-FRANCE

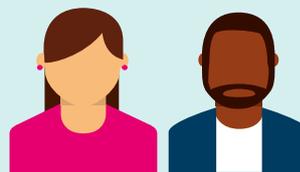


Durée :  
4 ans et 3 mois



Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) :  
2.295,5 K€

Fonds d'intervention régional (FIR) :  
905 K€



Population :  
2.820 patients



Publié au Recueil des Actes Administratifs le 02/01/2020 et modifié le 22/12/2023



Financement complémentaire et partiellement substitutif : forfait à la séquence (annuelle), par patient et selon le niveau de sévérité

